



Yaoundé, le 20 JUIN 2025

ADDITIF N°001

A L'AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION N°00002/DC/MINEFOP/CIPM//2025 DU 03 JUIN 2025 RELATIVE AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE MAROUA AU RESEAU CAMWATER.

1- Objet de l'Additif à l'Avis de Consultation

Le présent Additif a pour objet la modification des points 5, 9, 10, 12 et 13 de l'Avis de Consultation N°00002/DC/MINEFOP/CIPM/2025 du 03 juin 2025 relative aux travaux de branchement du Centre de Formation aux Métiers de Maroua au réseau CAMWATER.

AU LIEU DE :

AVIS DE CONSULTATION

5- Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est exclusivement en ligne.

Bien vouloir consulter la procédure de soumission en ligne en annexe de la présente Demande de Cotation.

9- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée, acquitté à la main, accompagné du récépissé délivré par la Caisse des Dépôts et de Consignation attestant du versement de la somme de quatre cent cinquante mille (450 000) FCFA établie par une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautionnements dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du Dossier de Consultation, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission tel que décrit entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

NB : Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considéré comme absent.

Le cautionnement de soumission présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10- Remise des Offres

Les offres seront transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le 02 juillet 2025 à 11 heures, heure locale. Une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur une (01) clés USB ou CD/DVD devra être transmise au Service des Marchés Publics du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sis au 3^{ème} étage de l'immeuble ministériel de Nlongkak, sous pli scellé dans une petite enveloppe avec indication claire et lisible "copie de sauvegarde" devra porter la mention :

DEMANDE DE COTATION N° 00002/DC/MINEFOP/CIPM/2025 DU 03 JUIN 2025

RELATIVE AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU CENTRE DE FORMATION AUX METIERS (CFM) DE MAROUA AU

RESEAU CAMWATER

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12 Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> ou <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le 02 juillet 2025 à 11 heures.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence du cautionnement de soumission, timbré, acquitté à la main accompagnée du récépissé délivré par la CDEC délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautionnements dans le domaine des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours.

N.B : Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considéré comme absent.

Le cautionnement de soumission présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13- Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Le non-respect desdits critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a. non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
- b. absence ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré, acquittée à la main, accompagné du récépissé de la CDEC à l'ouverture ;
- c. fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. non-respect de 5 critères essentiels sur 6 ;
- e. absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- g. absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plate-forme COLEPS ;
- h. absence de la Charte d'intégrité signée sur l'honneur ;
- i. absence de la déclaration Environnemental et Social signée sur l'honneur.

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- Les références du soumissionnaire ;
- Le personnel d'exécution ;
- La conformité du matériel proposé ;
- Le délai d'exécution ;
- La capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel ;
- Les preuves d'acceptation des conditions du Marché.

LIRE

AVIS DE CONSULTATION

6- Mode de soumission

Les soumissions seront exclusivement faites hors ligne.

11- Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée, acquitté à la main d'un montant quatre cent cinquante mille (450 000) FCFA établie par une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautionnements dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du Dossier de Consultation, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence ou la non-conformité du cautionnement de soumission tel que décrit entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

NB : Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considéré comme absent.

Le cautionnement de soumission présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

12- Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à Nlongkak au plus tard le 02 juillet 2025 à 11 heures précises et devra porter la mention suivante :

DEMANDE DE COTATION N° 00002/DC/MINEFOP/CIPM/2025 DU 02 JUIN 2025

**RELATIVE AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT DU CENTRE DE FORMATION AUX METIERS (CFM) DE MAROUA AU
RESEAU CAMWATER**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

13 Recevabilité des Cotations

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, en sept (7) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir sous pli scellé à la Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à Nlongkak au plus tard le 02 juillet 2025 à 11 heures précises.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions de la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence du cautionnement de soumission, timbré, acquitté à la main délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautionnements dans le domaine des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours.

N.B : Un cautionnement de soumission produit mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considéré comme absent.

Le cautionnement de soumission présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14- Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Le non-respect desdits critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a- non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;

- b- absence ou non-conformité du cautionnement de soumission timbré, acquittée à la main à l'ouverture ;
- c- fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d- non-respect de 5 critères essentiels sur 6 ;
- e- absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- g- absence de la Charte d'intégrité signée sur l'honneur ;
- h- absence de la déclaration Environnemental et Social signée sur l'honneur.

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- Les références du soumissionnaire ;
- Le personnel d'exécution ;
- La conformité du matériel proposé ;
- Le délai d'exécution ;
- La capacité financière d'au moins 50% du montant prévisionnel ;
- Les preuves d'acceptation des conditions du Marché.

2- Les dispositions du présent Avis de Consultation non modifiées par le présent Additif demeurent inchangées.

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Président CPM (pour information)
- Affichage/Chrono.

